

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2009
EMPURY



Membres : 25
Présents : 18
Excusés : 07
Pouvoirs : 02

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 15/06/2009

Le 03 juillet 2009, à 19h 00, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes des Portes du Morvan à Empury, sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président en date du 15 juin 2009.

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Hélène PINGUET, Jean Pierre LACROIX (Lormes), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Michel NICOT, OPIOLA Christian (St Martin du Puy), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Fabien BUSSY, Lucienne BIARDOUX, (Dun Les Places), Odile RAPPENEAU, GRANGER Daniel (St André), BOURGEOT Alban (Pouques Lormes)

Procurations :

M. THEVENIN à M BOURGEOT Alban, JEANNIN Christelle à M OPIOLA Christian

Excusés :

Dominique MADJANSKI (Brassy) , Philippe DAUVERGNE (Marigny), Christian PAUL, Fabien BAZIN, BOURGEOT Jean Marc (Lormes), MORIN Jean (Dun les Places)

ORDRE DU JOUR

- ✓ Point autour des règlements à adopter pour l'optimisation des collectes et du tri.
- ✓ Choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement à l'étang du Goulot
- ✓ Ouverture du SI de Dun-les-Places
- ✓ Remboursement de sommes par le budget des ordures ménagères
- ✓ Décisions modificatives
- ✓ Questions diverses.

POINT AUTOUR DES REGLEMENTS A ADOPTER POUR L'OPTIMISATION DES COLLECTES ET DU TRI.

Evelyne Maréchal, ambassadrice du tri embauchée par le SIEEEN et mise à disposition de notre territoire a commencé en lien avec l'élu responsable, Patrice GRIMARDIAS à travailler sur le thème des déchets ménagers. En lien avec la commission de travail qui s'est formée, un règlement de collecte et de déchetterie sont en cours de réalisation.

Ces règlements auront pour objectif dans un premier temps de fixer les règles de la collecte et permettront aux agents de s'y référer pour prendre une décision de non ramassage de bac par exemple. Ce règlement évoluera dans le temps, il s'agit pour l'instant de fixer les règles vers lesquelles nous aimerions aller.

Une prochaine réunion devrait avoir lieu pour trouver un lieu de stockage pour le camion des OM.

L'objectif est d'engager des réformes visant à faire diminuer les tonnages et donc le coût global du service.

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT A L'ETANG DU GOULOT (02 JUILLET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES A MIDI)

L'étang du goulot doit garder son âme familiale, le projet qui a été proposé est en adéquation et en continuité avec cette idée. Les éléments phares qui seront développés sont les sports et la nature.

Les acteurs de ce projet ont des rôles clairs qui ont été définis, à savoir : la commune reste propriétaire des terrains, la communauté de communes qui a la compétence développement touristique se portera maître d'ouvrage.

Il faut que les travaux commencent dès après cet été. Car ce projet est attendu depuis longtemps par la population et les touristes. Il y a une nécessité de faire vite. Nous sommes contraints par le programme des Grands lacs du Morvan (auquel nous sommes inscrits avec ce projet et qui nous finance à hauteur de 30% des dépenses totales) à terminer les travaux avant l'été 2010. Le choix de la maîtrise d'œuvre est primordial, le calendrier auquel le paysagiste et l'architecte doivent se tenir est extrêmement complexe. C'est un projet qui peut valoriser l'ensemble de la collectivité. Le calendrier doit être extrêmement dynamique : ce soir, le choix de la maîtrise d'œuvre doit être réalisé, les dossiers de consultation des entreprises doivent être bouclés en septembre, les travaux doivent commencer en novembre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à 18h00, le 03 juillet à Empury. Les offres qui ont été réceptionnées sont les suivantes :

	COUT	PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE	REFERENCES
MANDATAIRE			
CAUDIN ET GRILLOT	<u>TAUX :</u> 9.10 %	<u>MEMBRE DU GROUPEMENT :</u> FRANÇOIS DUBREUIL PAYSAGISTE	ARCHITECTE - MAISONS DE RETRAITES
AUTUN	<u>MONTANT</u>		- MAISON DE LA SOLIDARITE
Dossier arrivé le 1^{er} juillet 2009	<u>HT :</u> 36 700 €	<u>CARACTERISTIQUES DE LA NOTE</u> <u>TECHNIQUE :</u> - Création de zones pour les différents	- MAISONS MEDICALES - SYNDICAT

	<u>MONTANT</u> <u>TTC :</u> 43 893.56 €	acteurs, - Collaboration des deux cabinets qui permettra l'intégration des nouveaux bâtiments au projet. - Les missions : * Mise en place d'activités familiales, * Jeux pour enfants * Création traversée piétonne * Création et réalisation d'une zone pêcheur + ponton handicapé * Réhabilitation du local de restauration * Construction de toilettes complémentaires * Construction d'un hangar a canoë * Réhabilitation des toilettes publiques	D'INITIATIVES - CLINIQUE VETERINAIRE - CANTINE SCOLAIRE - ENSEMBLE COMMERCIAL PAYSAGISTE - MISES EN VALEURS DE SITES REMARQUABLES - AMENAGEMENT D'ESPACES DE LOISIRS
ATELIER CORREIA SAULIEU Dossier arrivé le 2 juillet 2009	<u>TAUX :</u> 9.5% <u>MONTANT HT</u> 38 173.52 <u>MONTANT TTC</u> 45 655.52	MEMBRE DU GROUPEMENT : ONF (BE) CARACTERISTIQUES DE LA NOTE TECHNIQUE : - CONCEPTION D'UN PROJET OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE L'ETANG DU GOULOT - DEROULEMENT DE LA MISSION : <ul style="list-style-type: none"> • REUNION DE LANCEMENT • ANALYSE DES DIFFERENTES DONNEES DISPONIBLES • ANALYSES DE TERRAIN RELEVÉ ET DIAGNOSTIC DES BATIMENTS DESTINES A ETRE CONSERVES • ELABORATION DE L'AVANT PROJET • ELABORATION DU PROJET 	ARCHITECTE - NOMBREUX PROJETS DE REHABILITATION DE FERMES, D'ABBAYE AMENAGEMENTS DU SAUT DU GOULOUX ONF BE - PLANS DE GESTIONS ET ETUDE DE PAYSAGES - REHABILITATIONS ET REQUALIFICATION DE PARCS RENOVATION DE PARC BOISES - MAGNIFIER L'AMPLEUR DU CANAL SAONE RHIN - EXPLOITER UNE CARRIERE
MIRANDA ET JEAN MARC FOLLEA (CLAMECY) Dossier déposé le 2 juillet 2009	<u>TAUX :</u> 7.80 % <u>MONTANT HT :</u> 31 200 € <u>MONTANT TTC :</u> 37 315.20 €	MEMBRE DU GROUPEMENT : AGENCE FOLLEA-GAUTHIER (PAYSAGISTE) CARACTERISTIQUES DE LA NOTE TECHNIQUE : METHODOLOGIE : - INTERVENTION SUR LES EXISTANTS - ENGAGEMENT D'UN GEOMETRE - VALIDATION DE L'ESQUISSE - CONSTITUTION DU DCE - COMPTABILITE DE CHANTIER	ARCHITECTE Dans le domaine du tourisme : <ul style="list-style-type: none"> - Camping de la plage du midi à Montsauche les Settons - Camping de la base des Branlasses à Montsauche les Settons - Camping du Pot

		- MAITRISE DES DELAIS MAITRISE DDE LA QUALITE DE LA MAINTENANCE DE LA DURABILITE	Picot à Clamecy - Camping a château Chinon
--	--	--	--

Les conclusions de la commission sont les suivantes :

- Au vu des critères énoncés dans le DCE qui font référence au prix, aux références et à la note de présentation, le groupement qui arrive en première position est celui de Caudin/Grillot avec F Dubreuil.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré accepte cette proposition.

OUVERTURE DU SI DE DUN-LES-PLACES

Afin de pouvoir ouvrir le SI de Dun les Places et de projeter le film « Mémoires d'un village blessé », la Communauté de Communes pourrait embaucher une personne pendant le mois de juillet.

CONDITIONS DU POSTE :

- Dates de contrat : du 07 juillet au 07 août
- Contrat de travail 30h
- Base horaire du SMIC
- Horaires de travail : du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30
- Nom du poste : agent d'accueil Syndicat Initiative

Nous avons au départ pensé à une association qui aurait pu dans le cadre de ses activités assurer cet accueil. Cela n'a pas été possible, une solution a donc du être trouvée. Un entretien d'embauche a eu lieu. Mme Blondeau pourrait être recrutée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE SOMMES PAR LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES

Afin de libérer des sommes sur le budget général en fonctionnement et considérant que le service administratif passe du temps de travail sur des sujets spécifiques aux ordures ménagères pouvant le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à faire un virement de crédit pour la somme qui se calcule comme suit :

	Salaire/heure	Charges P/heure	Heures OM/mois	Sommes/mois	Sommes/an
Sylvie	9,35	4,50	6	83,13	998
Agnès	15,42	7,44	10	228,63	2744
Justine	11,7	5,0	13	216,62	2599
Somme à rembourser à l'année					6 341€

Une remarque est effectuée au sujet de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si le budget en fonctionnement est augmenté, cela veut dire que les habitants devront payer plus d'impôts. La réponse qui est faite est que 6 000 € n'augmenteront pas les impôts des habitants, en particulier si des efforts dans le tri sont réalisés, ce qui semble à la portée de notre collectivité.

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE PROPOSITION.

DECISIONS MODIFICATIVES

1/ VIREMENTS DE CREDITS

BAOM

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

6218 +6341

6288 -3 000

60622 -3341

BG

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

6419 + 6341

DEPENSES FONCTIONNEMENT IMPREVUES (CPTTE 022) + 6341

2/ BAOM :

OPERATION 21 (MATERIEL OUTILLAGE) + 655 €

020 (DEPENSES IMPREVUES) – 655 €

3/ BG :

OPERATION 89 (FAUCHEUSE) CPTTE 2188 + 3 586

OPÉRATION 66 (SLIDE CONTROL) CPTTE 2313 - 4 486 €

OPERATION 94 (MATERIEL BIBLIOTHEQUE) CPTTE 2183 + 900 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité ces virements de crédits.

QUESTIONS DIVERSES.

1/ BAIL MISSION NUMERIQUE.

La mission numérique a fait la rencontre d'un nouveau locataire potentiel. La petite maison pourrait lui être attribuée dans le courant de l'été. Si cette tendance se confirmait, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à réaliser un avenant au bail avec la Mission numérique.

2/ BAIL LOCATION GRANGE A LOPPIN A RENOUELER : 50 €/MOIS

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer un nouveau bail pour la grange que la communauté de communes loue à Lopin pour stocker les bacs à ordures ménagères. Cette location représentera un montant de 50 € mensuels.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- Accepte la nouvelle proposition de bail
- autorise le Président à la signer.

3/ INAUGURATION PISTE VTT

La piste VTT sera inaugurée le jeudi 16 juillet 2009. C'est un projet très intéressant qui a été menée très sérieusement et très rapidement.

C'est une piste accessible aux fauteuils tout terrain. Des avis de professionnels ont été demandés avec le soutien de la fédération nationale de VTT. Des remerciements sont adressés à Michel PETETIN, élu en charge de ce dossier et à Marielle Bonnet, technicienne qui a suivi le projet. Cette piste doit devenir un projet populaire du canton. Déjà, plus de 120 coureurs se sont présentés au dernier championnat de Bourgogne en juin 2009.

La commune de Dun les Places demande comment va être géré le site, qui va le nettoyer en cas d'orages ?

Le Parc à la responsabilité d'animation de la base, la CCPM pourrait nettoyer le site en lien avec le chantier d'insertion.

Un panneau très précis sur les consignes de sécurité sera mis en place.

4/ POINT SUR LA MAISON DE SANTE

Un questionnaire a été envoyé aux professionnels de santé du canton de Lormes. Ils doivent avoir la possibilité de s'approprier du projet et d'y participer.

Un groupe de travail dans les élus communautaires peut aussi accompagner ce travail. Les personnes inscrites sont : M Grimardias, M Pleutin, Mme Rappeneau, M Lacroix.